

- [Citer cette page](#)

**Pour citer cette page**

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on March 29, 2024, consulted on Feb. 3, 2026.  
Permalink : <https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/>

## Code civil

### Section VI — Du préciput conventionnel

#### Extrait

#### Article 1517

##### Version du Feb. 10, 1804

Texte source : *Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.*

La mort naturelle ou civile donne ouverture au préciput.

---

##### Version du May 31, 1854

Texte source : *Loi portant abolition de la mort civile.*

La mort naturelle donne ouverture au préciput.